

## **POSITIONNEMENT (avant l'entrée en formation)**


Pour chaque formation, selon la présence ou non de prérequis, l'admissibilité se fait selon différentes modalités en vérifiant le positionnement adéquat du candidat.

Un questionnaire de pré-inscription est disponible sur le site [fndap.fr](http://fndap.fr) ; il permet de renseigner les besoins spécifiques de chacun, d'identifier les éventuelles problématiques afin de garantir autant que possible l'accessibilité à tous.

Notamment pour les personnes en situation d'handicap, notre référente Handicap, Roxane THOUVENOT est disponible pour vous accueillir et vous accompagner tout au long des démarches nécessaires au bon suivi de votre formation. Contact par mail: [contact@fndap.fr](mailto:contact@fndap.fr) ou tel: 07-83-33-25-83. Des modalités d'adaptation sont mises en place selon le type d'Handicap et la mise en œuvre de moyens d'adaptation et/ou compensation pour faciliter l'accès pour tous à nos formations.

### **Pour les Formations certifiantes :**

Les demandes d'inscription sont vérifiées en amont ainsi que les prérequis nécessaires, auprès des responsables de formation dans le cas de formations en intra, ou bien directement auprès des candidats ou de leur responsable pour les formations en inter via un questionnaire ou bien via un échange direct (contact téléphonique et/ou par messagerie).

L'admission est accordée seulement si tous les critères du référentiel de la certification visée sont validés. Dans le cas d'un manquement, l'Organisme formateur peut proposer des préconisations éventuelles ou un parcours de formation adapté. 

### **Pour les Formations courtes non certifiantes :**

Une évaluation des pré-acquis à remplir par l'apprenant, est transmise en amont, en moyenne 48 heures avant l'entrée en formation, sous forme d'un questionnaire digital sur l'extranet du candidat, par mail ou sur place sous forme de quiz. Une fois recueilli, le questionnaire renseigné permet à la FNDAP de proposer un réel processus de positionnement des inscrits.

Les questionnaires et/ou les tests font l'objet d'une restitution permettant d'identifier les besoins de chacun des apprenants et modifier ainsi certains contenus au moment de l'admission ou tout au long de la formation. Le formateur informe le groupe de ce retour au début de la formation sous forme de débriefing.

## **DÉLAIS D'ACCÈS A NOS FORMATIONS**

Les délais d'accès représentent la durée entre le moment où un stagiaire procède à une inscription et le moment de la réalisation de l'action de formation. Ce délai est abordé différemment selon qu'il s'agisse d'une action de formation inter-entreprise ou intra-entreprise.

### **FORMATIONS INTER**

Le délai d'accès est fixé préalablement par la publication de notre calendrier de formation dont la planification pour les premières sessions sont établies d'une année sur l'autre et de nouvelles programmations viennent s'ajouter en cours d'année

### **FORMATIONS INTRA**

Nos propositions pédagogiques et commerciales précisent un délai d'accès pour chaque projet. Les délais d'accès moyens sont généralement inférieurs à un mois à compter de la date de signature de notre proposition commerciale. Cela suppose que les dates de planification proposées soient rapidement validées.